

## **10. NUOVA CARTA DI IDENTITÀ ELETTRONICA**

### **Nouvelle carte d'identité électronique (C.I.E.)**

Uniquement sur rendez-vous, à fixer auprès du Bureau de délivrance de documents, à l'adresse: via Mezzaterra, Belluno.

La municipalité de Belluno délivre EXCLUSIVEMENT le nouveau type de carte d'identité électronique.

### **Il n'est plus possible d'obtenir la délivrance d'une carte d'identité en papier.**

**Pour demander la délivrance de la CIE, il vous faut prendre rendez-vous en appelant le n. 0437 913482, en écrivant un e-mail à l'adresse [demografici@comune.belluno.it](mailto:demografici@comune.belluno.it) ou en vous rendant personnellement au Bureau responsable pour la délivrance de documents.**

### **La nouvelle carte d'identité électronique : principales nouveautés**

Le Ministère de l'Intérieur a choisi la Commune de Belluno, ainsi que d'autres municipalités, pour lancer la délivrance de la nouvelle carte d'identité électronique (CIE).

La nouvelle Carte d'Identité Electronique est émise par *l'Istituto Poligrafico della Zecca dello Stato*, elle est réalisée en plastique, de la taille d'une carte de crédit et dotée de fonctions de sécurité sophistiquées et d'une puce qui stocke les données du propriétaire.

La photo en noir et blanc, imprimée au laser, garantit une résistance élevée à la contrefaçon.

Au dos de la carte, le **numéro de sécurité sociale** est également indiqué sous forme de code barre.

### **La CIE est délivrée 6 jours après la demande d'émission.**

Le Bureau de délivrance de documents de la Commune est le point de réception des demandes d'émission de la CIE pour les citoyens résidant en Italie. A la fin de la procédure d'acquisition des données, l'intéressé reçoit un résumé à vérifier et à signer.

L'émission et la délivrance de la CIE ne sont plus immédiates ; la CIE est envoyée par *l'Istituto Poligrafico e Zecca dello Stato* **dans les 6 jours ouvrables à compter de la demande, à l'adresse indiquée par le demandeur.**

Les demandeurs peuvent choisir de recevoir la nouvelle CIE à domicile, ou à une autre adresse.

Il est donc recommandé de vérifier à temps la validité de votre document, considérant que la nouvelle carte peut être demandée jusqu'à 180 jours avant l'expiration du document précédent.

### **Les anciennes cartes d'identité :**

**Si vous possédez un document valable, vous n'avez aucune démarche à faire : l'ancien format de la CIE et les plus traditionnelles cartes d'identité en papier déjà émises, restent valables jusqu'à l'expiration de leur durée.**

## **Émission / renouvellement : ce qui est nécessaire**

Tous les citoyens (majeurs ou mineurs) intéressés à l'émission ou au renouvellement du document d'identité doivent se présenter personnellement **après avoir pris rendez-vous**.

Les mineurs doivent être accompagnés d'au moins un des parents [voir la section : validité or pour l'expatriation]

Les demandeurs doivent être résidents dans la Commune de Belluno ; si les demandeurs sont domiciliés dans la Commune de Belluno, ils doivent obtenir l'autorisation « *nulla osta* » de la Commune de résidence.

Les demandeurs doivent se rendre au Bureau de délivrance de documents munis de :

- **Une photo d'identité**, sur papier ou en format numérique « .jpeg » ; la taille du fichier doit être inférieure à 500 kbyte.

La photo d'identité doit être du même type des photos utilisées pour le passeport : le fond doit être uniforme et clair, la photo doit être récente (six mois au maximum) et ne doit pas avoir d'écrits, de marques, ni être endommagée.

### **Caractéristiques de la photo :**

- elle doit montrer le haut des épaules, la coiffure ne doit pas cacher le visage qui doit rester découvert, les lunettes à fond noir ou celles couvrant le visage ne sont pas admises;
- la vue doit être frontale, le visage non incliné, le regard dirigé vers l'objectif ;
- seul l'intéressé doit apparaître sur la photo ;
- les yeux doivent être ouverts et bien visibles, sans expression d'émotion particulière ;

- **Un document d'identité valable : la carte d'identité à renouveler (sauf en cas de vol ou de perte), le permis de conduire, le registre de pension, ou tout autre document d'identité avec une photo et une signature délivrée par une administration publique. En l'absence d'un document valable, il faut se rendre au Bureau de délivrance de documents accompagné de deux personnes majeures équipées d'un document d'identité en cours de validité.**
- **Numéro de sécurité sociale ou carte de santé** afin d'accélérer la procédure d'enregistrement
- **Pour les citoyens étrangers, permis de séjour en cours de validité**

### **Coûts**

**L'émission de la CIE a un coût de 22,21 €.**

Le paiement, en vertu de la Loi 1 de décembre 2016 n. 225, peut être effectué par le biais de :

- 1) carte bancaire, au moment de l'émission (option préférable)
- 2) virement bancaire, préalablement. (Coordonnées bancaires : UNICREDIT S.P.A. – Adresse : PIAZZA DEI MARTIRI N. 41 – 32100 BELLUNO – Numéro de compte bancaire : 000003465348 - ABI 02008 - CAB 11910 – CIN. **IBAN : IT 81 J 02008 11910 000003465348**).

**IL N'EST PAS POSSIBLE DE PAYER EN LIQUIDE.**

## **Durée**

La durée de la carte d'identité dépend de l'âge de l'intéressé:

1. Pour les enfants de moins de 3 ans : 3 ans
2. Pour les enfants de 3 à 18 ans : 5 ans
3. Pour les adultes : 10 ans.

La CIE ne doit pas être renouvelée en cas de changement d'adresse ou de changement de la Commune de résidence, mais seulement à la fin de la durée de validité. La CIE peut être renouvelée à partir de 180 jours avant l'expiration.

## **Validité pour l'expatriation**

Quand la CIE est valable pour l'expatriation, elle équivaut au passeport dans les pays de l'Union Européenne et les pays de l'Espace Schengen.

Les demandeurs doivent déclarer de ne pas se trouver dans aucune des situations empêchant la délivrance du passeport.

Les demandeurs mineurs doivent être accompagnés d'au moins un des parents.

Si l'un des parents ne peut pas être présent, il/elle doit signer une déclaration de consentement.

[ voir le formulaire à télécharger ]. Plus d'information sur : su [www.poliziadistato.it](http://www.poliziadistato.it) - [www.viaggiareassicuri.mae.aci.it](http://www.viaggiareassicuri.mae.aci.it)

## **Déclaration de don d'organes pour la transplantation**

Au moment de la demande, s'ils le souhaitent, les intéressés peuvent donner leur consentement ou refus pour le don d'organes et de tissus en cas de décès.

## **Empreintes digitales**

La prise des empreintes est obligatoire pour les citoyens âgés de 12 ans ou plus.

## **Pour les italiens résidant à l'étranger**

Pour l'émission du document d'identité, les citoyens italiens résidents à l'étranger et inscrits au registre A.I.R.E. doivent consulter les Consulats compétents (la carte d'identité en papier ne sera émise que dans des cas exceptionnels).

## **Où aller**

DOMAINE DES SERVICES DEMOGRAPHIQUES

Bureau de délivrance de documents (*Ufficio rilascio documenti*)

Via Mezzaterra n. 45

Tel.0437 913482 - Fax 0437 913479

E-mail : [demografici@comune.belluno.it](mailto:demografici@comune.belluno.it)

PEC : [belluno.bl@cert.ip-veneto.net](mailto:belluno.bl@cert.ip-veneto.net)

## **Réservations et rendez-vous**

Vous pouvez prendre rendez-vous en appelant le n. 0437 913482, en envoyant un e-mail à l'adresse [demografici@comune.belluno.it](mailto:demografici@comune.belluno.it) ou en vous présentant personnellement au bureau compétent pour la délivrance du document.

(À l'avenir, il sera possible de prendre rendez-vous en ligne sur l' *Agenda CIE*).

**Vol ou perte**

En cas de vol ou de perte de la carte d'identité, il est nécessaire de présenter le document original de la plainte émise par une Autorité Publique de Sécurité (*Carabinieri, Polizia di Stato, Polizia locale*). Si la plainte a été déposée à des Autorités étrangères, il est obligatoire de la redéposer aux Autorités italiennes.

**Référence** : Décret 23/12/2015

**Responsables** : Cristina Piol